

L'**ANAP** est l'Agence Nationale de l'Appui à la Performance des établissements sanitaires et médicaux-sociaux (http://www.anap.fr) et son Directeur associé, le Docteur **Falise Mirat** , évoque pour Cadureso la façon dont l'ANAP apporte une aide aux établissement pour améliorer leur organisation.

Les efforts de l'ANAP se concentrent sur trois axes : la **qualité des soins**, la **satisfaction du personnel** et le **maintien d'un équilibre médico économique** . L'ANAP, bien que datant de moins d'un an (création en Octobre 2009), travaille actuellement sur une dizaine de projets en collaboration avec en autre la Haute Autorité de Santé , l' ASIP et l' ANESM . Des points essentiel de ces projets concernent par exemple la sécurisation des investissements, notamment pour le **patrimoine hospitalier** , le système d'information et l'aide aux médecins dans le cadre des ressources humaines pour de nouvelles fonctions.

En ce qui concerne la **télémédecine** on voit apparaitre le problème de nouvelles organisations. De nouveaux métiers impliquent une grille de rémunération actualisée et qui va soulever le problème du **partage de l'acte médical** et de sa responsabilité. L'ANAP est donc là pour proposer des solutions et les généraliser.

Interview du Docteur Béatrice Falise Mirat